



A ADRESSER A LA COMMUNE

- (pièces à joindre *obligatoirement*)
- Descriptif détaillé de la banderole (dimensions, couleurs, texte avec taille et couleur de lettres,...)
- Photomontage

DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE DE BANDEROLE(S) SUR LE DOMAINE PUBLIC

Art. 25 (l'article mentionné est celui du règlement cantonal d'application de la loi sur les procédés de réclame F 3 20.01)

¹ La banderole placée au-dessus du domaine public ne peut être autorisée que pour annoncer une manifestation d'intérêt général.

² Elle peut être installée au plus tôt 15 jours avant la manifestation et doit être enlevée dans les 48 heures qui suivent celle-ci.

Intitulé de la manifestation :

Date(s) de la manifestation :

Date de la pose :

Date de la dépose :

EMPLACEMENT(S) DE LA (DES) BANDEROLE(S)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Parking de la Mairie | <input type="checkbox"/> Pont/ Romelles |
| <input type="checkbox"/> Giratoire autoroute | <input type="checkbox"/> Giratoire Valavran/ Tuileries |
| <input type="checkbox"/> Giratoire Mastelettes | <input type="checkbox"/> Rte de Collex/ Valavran |
| <input type="checkbox"/> Sortie Vireloup | <input type="checkbox"/> Autre : |

Nombre de banderoles :

Texte figurant sur la banderole :

Couleur de la banderole :

Dimensions de la banderole : Largeur : Hauteur : Total m² :

REQUÉRANT

Entreprise, association, société :

Nom, prénom du répondant :

Adresse :

Tel : Fax : E-mail :

Remarques éventuelles :

Lieu, date :

Cachet et signature :

A REMPLIR PAR LA COMMUNE DE BELLEVUE

Art. 14 (F 3 20.03 Règlement fixant le tarif des procédés de réclame (RTPR))

¹ Banderole : compte propre et compte de tiers au prix de CHF 30.-- au m²

Gratuit

Payant

Total de la facture (taxe fixe) : CHF